



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Lundi 15 avril 2002

Maison des BELLES FONTAINES - JUVISY-sur-ORGE

COMPTE-RENDU

Adhérents présents: Mmes Suzanne CLECH, Micheline FAYE, Michèle GAUTHIER, Nathalie JEANPIERRE, Josiane RAMEL, Blandine ROUGIER

Mrs Jean DYBAL, Albert GENEST, Joël ROCHE

M et Mme Georges et Simone CHAUTARD

Pouvoirs reçus : 29

Le quorum pour une délibération valable de l'Assemblée générale est atteint.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un expert comptable et d'un commissaire aux comptes:

Conformément à la législation, compte tenu de l'importance du budget géré par l'association depuis l'ouverture d'un premier foyer, l'A.L.V.E. est tenue d'avoir recours à un expert comptable et à un commissaire aux comptes; leur nomination doit être approuvée par l'Assemblée générale de l'Association.

Il est donc proposé à l'assemblée réunie ce jour d'approuver la nomination de:

- M. DUJONQUOY, expert comptable qu'Alain DARBAS connaît bien pour avoir longtemps travaillé avec lui à l'AEER.
- M. LACAZE-LABADIE, commissaire aux comptes, suggéré par M. DUJONQUOY qui a l'habitude de travailler avec lui.

La législation nous impose de nommer aussi un suppléant. Alain DARBAS nous suggère M. PELADE, commissaire aux comptes de la Fédération des Croix Marines.

Il est précisé que les honoraires seront conformes à un barème établi par la Compagnie des Commissaires aux Comptes, barème que M.LACAZE-LABADIE nous a fait parvenir par courrier du 27-3-2002. Ces honoraires entrent dans le calcul du prix de journée au titre de "charges de fonctionnement".

L'assemblée approuve ces nominations à l'unanimité.

M. LACAZE-LABADIE nous demande de bien vouloir accepter pour suppléant, en lieu et place de M. PELADE, Mme Martine GUERIN, avec laquelle il a l'habitude de collaborer, ce qui lui est accordé.

- Election d'une trésorière:

En remplacement de Nathalie JEANPIERRE qui a pris les fonctions d'infirmière à la Maison des Belles Fontaines, sont proposés : Michèle GAUTHIER, trésorière.

Dominique RAMEL, trésorier adjoint

Vote à l'unanimité.

Ils prendront leur fonction à partir du 1-6-2002.

QUESTIONS DIVERSES

-Autorisation au directeur des Belles Fontaines de participer à SCHEMA 91:

Il s'agit d'une association regroupant des professionnels intervenant dans le domaine du handicap psychique dans le but d'actions plus concertées et s'inscrivant mieux dans le plan départemental. M.Alain DARBAS a donc tout à fait sa place dans une telle association; l'assemblée générale lui donne son accord.

-Avancement des différents dossiers en cours:

-Accueil temporaire:le dossier est prêt; une demande va être faite au Conseil Général afin de pouvoir utiliser le reliquat de la gestion des Belles Fontaines pour les travaux que nécessite l'installation de l'accueil temporaire ce qui éviterait de faire un nouvel emprunt;

-Foyer d'Etampes: le dossier a été présenté pour accord; quelques corrections doivent lui être apportées. L'accord définitif est lié au bilan du fonctionnement des Belles Fontaines.

-Foyer de Brétigny: le dossier est prêt; il nous manque l'accord de la nouvelle municipalité pour l'achat du terrain projeté. Négociations en cours... Si tout se passe comme prévu, ce foyer devrait aussi abriter le bureau de l'A.L.V.E. et celui de l'U.N.A.F.A.M.-Essonne.

-Foyer d'Orsay: l'association AIDMA qui en est l'initiatrice nous en confie la mise en œuvre. A suivre... Jérôme GUEDJ, vice président du Conseil Général, souhaite que ces 3 foyers soient opérationnels dès 2003.

-Directeur administratif et financier de l'association: une demande a été déposée au Conseil Général pour obtenir l'autorisation de salarier un Directeur, ce qui permettrait d'alléger le travail des bénévoles.

-Accompagnement à la vie sociale : M.DYBAL présente rapidement ce projet de l'U.N.A.F.A.M. qui pourrait , ultérieurement, être confié à l'A.L.V.E. A suivre... Même chose en ce qui concerne un projet de maison de retraite pour malades psychiques.

En fin de séance, il est décidé de fixer la date de l'Assemblée Générale ordinaire au 14-6-2002.

Joël ROCHE
Président de l'A.L.V.E.

